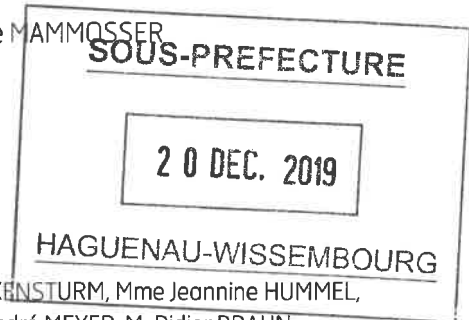


Extrait du procès-verbal du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mercredi, 18 décembre 2019 à 19h00 en la Mairie de Betschdorf

Conseillers élus :30
Conseillers en fonction :30
Conseillers présents :24

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER



Liste des présents :

M. Pierre MAMMOSSER, M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Jeannine HUMMEL,
M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Marie-France RIMELEN, M. Serge KRAEMER, M. André MEYER, M. Didier BRAUN,
Mme Chantal MULLER, Mme Pascale LUDWIG, M. Georges ESCHENMANN, M. Claude PHILIPPS, M. Charles GRAF,
M. Daniel PFLUG, Mme Lucienne HAAS, M. Dominique STOHR, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Alfred RINCKEL,
Mme Marie-José SCHALLER, M. Christophe SCHARRENBURGER, Mme Carine MAIRE, M. Francis SCHNEIDER,

Absents excusés donnant procuration :

Mme Denise LOEWENKAMP (donne procuration à M. Serge KRAEMER)

Absents excusés :

M. Jean-Charles MATHIAS, M. Thierry HOERR M. Dominique WEISHAAR, M. Alain WURSTER

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

N° 136/2019

Mme Lucienne HAAS est désignée secrétaire de séance.

Point trois de l'ordre du jour : Urbanisme

3.1 PLU Surbourg : approbation de la modification n°2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 26/05/2009 et révisé le 17/12/2015 ;
- Vu le plan local d'urbanisme de Surbourg approuvé le 23/01/2012 et modifié le 21/01/2015 ;
- Vu le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Surbourg notifié au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg et aux personnes publiques associées le 23/07/2019 ;
- Vu la consultation, au titre de l'article L.104-2 du code de l'urbanisme, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pour l'examen au cas par cas en date du 23/07/2019 et sa réponse en date du 24/09/2019 ne soumettant pas le projet de modification du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale ;
- Vu l'arrêté communautaire en date du 26/09/2019 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Surbourg ;

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Surbourg en date du 16/12/2019 émettant un avis favorable pour l'approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Surbourg par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt

Considérant que les résultats de l'enquête publique ne justifient pas de changements du projet de plan local d'urbanisme ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE

Décide :

- D'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Surbourg conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage durant un mois** au siège de la communauté de communes et à la mairie de Surbourg et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Maire de la commune de Surbourg.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Surbourg aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.



Suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Fait à Hohwiller, le 19 décembre 2019
Le Président
Pierre MAMMOSSER

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE :
Vu la réception en sous-préfecture le
Vu la publication le